

physionomie<sup>1</sup> ; l'aîné d'entre eux, prévoyant le sort affreux dont son père était menacé, courut à Versailles implorer la protection de l'assemblée nationale. En arrivant, il se jette dans les bras de Lally-Tollendal, et lui dit, les yeux baignés de larmes : « Ah ! monsieur, votre piété filiale, « votre éloquence, ont sauvé la mémoire de votre « père, sauvez, sauvez la vie du mien, je vous « en conjure<sup>2</sup> ! » Cependant l'infortuné Berthier approchait de Paris, lorsqu'en avant de sa voiture paraît une charrette couverte d'inscriptions, dont les principales étaient, « Il a volé la France. « — Il a été l'esclave des riches et le tyran des « pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de « l'orphelin. — Il a trompé le roi. — Il a trahi sa « patrie<sup>3</sup>. »

Jamais on ne vit de spectacle pareil à celui qu'offrit l'entrée de cet odieux cortège dans la capitale. Des soldats de divers corps, des ouvriers couronnés de feuillages, suivaient ou allaient en avant de la voiture, avec des drapeaux et au son d'une musique qui exécutait tour à tour des airs gais ou lugubres ; des femmes, ou plutôt des

<sup>1</sup> *Hist. de la Révol. franç.*, par deux amis de la liberté, t. II, p. 73.

<sup>2</sup> Bertrand de Molleville (*Mém. de*), t. II, p. 83. — Lally-Tollendal (*Mém. de*), p. 85.

<sup>3</sup> *Moniteur* du 29 juillet, p. 117, col. 3. — Bailly (*Mém. de*), t. II, p. 122.

furies, chantaient et dansaient autour de la victime qu'elles brûlaient d'immoler, et formaient une marche barbare. Berthier, placé dans sa calèche découverte, avait à chacune des portières un soldat qui tournait vers lui sa baïonnette. Sur sa figure respirait l'indignation, quoique sa contenance parût ferme et calme. Auprès de Saint-Méry, on lui présenta la tête de Foulon<sup>1</sup>. Les monstres qui la portaient voulurent la lui faire baiser, mais il se détourna avec horreur, jusqu'à ce qu'Étienne de Larivière eût fait éloigner cet objet effrayant de la férocité populaire. Puis il lui demanda avec intérêt quel était le malheureux qu'on venait d'égorger. L'électeur, pour lui cacher l'assassinat de son beau-père, lui dit : C'est la tête du gouverneur de la Bastille. Berthier, dans ce moment terrible, conserva le plus grand sang-froid, et s'exprima sur l'assassinat de Delaunay en termes qui annonçaient une âme forte et supérieure à sa situation terrible.

Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, Bailly l'interroge sur sa conduite et sur ses desseins. « J'ai obéi à des « ordres supérieurs, répond-il avec assurance, et « les papiers de mon administration vous éclaireront bien mieux que je ne pourrais le faire « moi-même. » Pendant qu'on délibère, le peu-

<sup>1</sup> Prudhomme, *Révol. de Paris*, n° 2, p. 27.

ple, animé par un premier meurtre, ne respire que le carnage et pousse des clameurs qui font retentir l'édifice et portent l'épouvante dans le cœur des magistrats. On propose à Berthier de l'envoyer à l'Abbaye; il y consent : mais comment l'y conduire à travers les flots d'une multitude furieuse des obstacles qu'on oppose à sa rage. Bailly se présente à la foule; tout ce que la raison et l'humanité peuvent inspirer de touchant et de persuasif est inutilement employé. Enfin il se prosterne devant le peuple; mais il implore vainement sa pitié. Ses discours et ses prières ne font qu'irriter ces forcenés. Sourds à l'honneur, à l'humanité, ils ne peuvent attendre le résultat d'un jugement. Ils veulent se venger eux-mêmes, la haine leur fait tout sacrifier aux plaisirs d'être bourreaux.

Bientôt la populace disperse tous ceux qui devaient protéger l'accusé, mille bras le saisissent, l'enlèvent et le portent sous le réverbère, où son beau-père vient de périr; à la vue de la corde encore ensanglantée, ses yeux étincellent de colère, et dans sa généreuse indignation, il s'écrie : « Scélérats! je saurai me procurer un « autre genre de mort. » Il veut saisir le fusil d'un de ses assassins; mais au même moment il tombe percé de coups. Il respirait encore, lorsqu'un monstre de férocité, un vrai cannibale,

en uniforme de dragon, lui déchire sa poitrine palpitante, il en arrache le cœur, et porte cet affreux trophée aux membres du comité des électeurs<sup>1</sup>, comme pour les punir d'oser exercer des fonctions dont ils ne pouvaient accomplir les devoirs; Bailly lui-même ne s'est-il pas condamné en s'écriant : *Quelle magistrature que celle qui n'a pas l'autorité d'empêcher le crime commis sous ses yeux*<sup>2</sup>? N'avait-il pas assez étudié l'histoire pour savoir que la punition de ceux qui soulèvent le peuple, c'est de ne pouvoir plus le ramener. Ces magistrats, atterrés par la grandeur du forfait, laissent l'assassin reprendre le cœur de Berthier, il le place à la pointe de son sabre, et court le porter en triomphe dans les rues de Paris. Un dernier trait manquait à ces anthropophages, ils le consomment en donnant dans un café le spectacle du plus abominable festin<sup>3</sup>. Dès ce jour on dévoua à la lanterne les *aristocrates*; alors, et pour la première fois, on entendit dans toute l'étendue du royaume une chanson barbare et sanguinaire, dont le refrain

<sup>1</sup> Procès-verbal des électeurs, t. II, p. 325.

<sup>2</sup> Bailly (Mém. de), t. II, p. 83.

<sup>3</sup> *Hist. de la Rév. franç.*, par deux amis de la liberté, t. , p. 134. — Prudhomme, *Révolut. de Paris*, n° 2, p. 30. — Montgaillard, *Hist. de France*, t. II, p. 105.

vouait à ce supplice quiconque osait résister aux volontés populaires.

Cependant le généreux Lally s'était rendu à l'assemblée nationale. Là il déplore qu'on n'ait pas adopté les mesures énergiques que deux jours auparavant il avait proposées contre les factieux. Nulle décision n'était encore prise que le meurtre était consommé. Lally consterné demande vengeance, il émeut tous les cœurs par sa sensibilité; non toutefois celui de Robespierre qui, dans cette discussion touchante, développa le naturel féroce et cruel qui bientôt ensanglanta la France: après avoir répondu qu'il fallait par-dessus tout aimer la liberté, il osa faire l'apologie du meurtre par cette exclamation hypocrite: «Peuple vertueux! voudrait-on te punir, après avoir souffert si long-temps, de t'être vengé un seul jour?» Et le jeune Barnave laissa échapper cette phrase révoltante: «Il ne faut pas trop se laisser alarmer par les orages inséparables des mouvements d'une révolution; l'objet principal est de faire la constitution et d'assurer la liberté<sup>1</sup>. La multitude peut avoir eu raison de se faire justice.... Peut-être le sang versé n'est-il pas si pur.» Ces paroles cruelles, échappées à une tête ardente, firent le désespoir d'une vie si

<sup>1</sup> Moniteur du 23 au 24 juillet 1789, p. 99, col. 1.

courte<sup>1</sup>, et dont la fin devait être employée à réparer les erreurs de l'inexpérience.

Vainement Lally s'écria qu'il déchargeait sa conscience des malheurs qui étaient résultés du refus de l'assemblée, et qu'il se lavait les mains du sang qui venait de couler; des cris de fureur s'élevèrent contre lui, un député osa même dire avec emportement qu'il abusait de sa popularité. Mirabeau lui reprocha de *sentir* lorsqu'il ne fallait que *penser*; ce qui inspira à Lally cette heureuse repartie: *Tibère pensait avec profondeur, et Louis XII sentait vivement*. Enfin l'assemblée, qui depuis trois jours consumait un temps précieux à modifier le projet de proclamation proposée par Lally, se détermina à l'adopter, mais avec des modifications plus sévères pour les proscrits que pour les persécuteurs. En effet, le peuple était simplement *invité* au maintien de l'ordre et de la tranquillité<sup>2</sup>, sous promesse que l'assemblée s'occuperait sans relâche de poursuivre les dépositaires du pouvoir qui auraient causé ou causeraient les malheurs de la nation.

C'est à l'occasion de ces meurtres qu'Adrien Duport mit entre les mains des révolutionnaires

<sup>1</sup> Lacretelle, *Hist. de l'Assemblée constit.*, t. I, p. 120. — Ferrières (Mém. du marquis de), t. I, p. 160.

<sup>2</sup> Moniteur du 23 au 24 juillet, p. 99, col. 3.

une arme terrible, il demanda l'établissement d'un *comité de recherches* destiné à recevoir les dénonciations contre les agents civils et militaires et les conseillers du roi, entrés dans la conspiration du 14 juillet, ou qui pourraient dans la suite tenter des entreprises contre les intérêts du peuple. L'assemblée effrayée balança, mais ne pouvant s'opposer à la formation de cette œuvre inique, elle voulut du moins diminuer l'effroi qu'avait causé l'idée de mettre la fortune, la vie, l'honneur des citoyens entre les mains de six personnes; douze membres renouvelés tous les mois formèrent le fameux comité des recherches, créé pour punir des délits jusqu'alors inconnus : les tyrans avaient inventé le crime de lèse-majesté, et le peuple imagina celui de lèse-nation. Ce conseil d'inquisiteurs allait servir de type à ces odieux comités répandus dans toute la France, et qui, au nom de la liberté, furent les modèles achevés de la plus affreuse tyrannie<sup>1</sup>.

Le lendemain, Mirabeau, dans son journal, osa faire l'éloge des assassins de Foulon et de Berthier<sup>2</sup>. L'acharnement que l'on mit à immoler ces deux victimes porte à croire que l'on avait

<sup>1</sup> Ferrières (Mém. du marquis de), t. I, p. 166.

<sup>2</sup> Dix-neuvième lettre de Mirabeau à ses commettants.

formé le dessein de les faire périr. Cependant, quel était leur crime? Le tort de l'un était d'avoir été constamment dévoré par l'ambition de gérer un ministère; dans son humeur sévère et brusque, il avait adopté l'expression triviale de *bête à manger du foin*, dont il se servait souvent dans le conseil lorsqu'il voulait exprimer la sottise du peuple. Ce propos, quoique insignifiant par son absurdité, était sans cesse répété dans le public et servit de prétexte aux ennemis de Foulon pour lui prêter l'idée ridicule de réduire le peuple à ne manger que de l'herbe. Quant à son gendre, chargé de pourvoir aux besoins d'une nombreuse cavalerie, la disette des fourrages le força sans doute à tolérer, selon l'usage, la coupe des blés verts, et cette circonstance nouvelle pour les habitants de Paris, au moment où l'on cherchait à les affamer, contribua puissamment à exalter leur haine et leur indignation. Telles furent les causes apparentes du meurtre lamentable de ces deux infortunés; mais depuis le temps a découvert que Foulon avait remis à Louis XVI deux mémoires dans lesquels il conseillait au roi de ne jamais se séparer de son armée. Il lui proposait de faire arrêter, juger et exécuter, dans le plus bref délai, les députés les plus révolutionnaires. Ces mémoires furent lus

en présence de Louis de Narbonne, qui en donna connaissance à madame de Staël, avec laquelle il était lié d'une manière intime; et cette dame, par une indiscretion plus conforme à la légèreté de son sexe qu'à la force de son mâle caractère, commit l'imprudence d'en parler à son père, et surtout à Mirabeau, qui ne tarda pas à en informer les principaux moteurs des mouvements insurrectionnels<sup>1</sup>.

L'aspect de Paris, en ces temps d'horreur et d'anarchie, faisait frémir les hommes sages: bientôt l'indignation des gens de bien se manifesta hautement contre la dictature de la multitude, mille fois plus terrible que le pouvoir absolu remis à la discrétion d'un seul; dans leur douleur ils ne cessaient de dire: « Les crimes  
« de la tyrannie arment tous les citoyens contre  
« elle, tandis que les forfaits du peuple n'offrent  
« point de coupables, on ne peut contre lui ni  
« se plaindre ni se venger. Le mot de *liberté* suf-  
« fit pour opprimer l'innocence, et sert d'excuse  
« à ses bourreaux! Ah! combien n'est pas à  
« craindre cette force brutale, accoutumée à tout

<sup>1</sup> Campan (Mém. de madame), t. II, p. 62. — Montgaillard, *Hist. de France*, t. II, p. 103. — Opinion de M. Devaines; voyez Mémoires publiés sous le nom de Condorcet, t. I, p. 259.

« immoler à la violence de ses passions, inva-  
« riable dans ses principes, irrésistible par sa  
« masse; sourde à la justice, à la pitié, elle me-  
« nace indistinctement tous les individus, et  
« tend à dissoudre la société en attaquant la sù-  
« reté personnelle qui en est le premier lien.»

EUGÈNE LABAUME.

